



Toulouse, jeudi 16 novembre 2017

L'inspecteur d'Académie

Directeur académique des services

départementaux de l'Education nationale

de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants,

Mesdames et Messieurs les directrices et

directeurs d'école,

S/c de Mesdames et Messieurs les IEN,



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne

Cabinet

Dossier suivi par
Nathalie Méry
Inspectrice de l'Education
nationale adjointe

Téléphone
05 36 25 78 64

courriel
assistante.iena@ac-
toulouse.fr

75 rue St Roch
31400 Toulouse

La présente circulaire départementale acte le processus d'élaboration des projets d'écoles 2018-2022.

Certains d'entre vous connaissent bien cette démarche, qui vise à apporter des réponses locales, adaptées à votre contexte d'exercice, aux priorités de la politique éducative nationale, relayée au niveau académique par madame la rectrice de l'académie de Toulouse et au niveau départemental par mes soins. D'autres parmi vous se livreront à cet exercice de réflexion et de conception pour la première fois.

Je souhaite avant tout vous en rappeler le sens : il s'agit de considérer la spécificité de votre école dans l'offre d'enseignement que vous proposez aux élèves, pour prendre en compte leurs besoins, favoriser le plaisir d'apprendre et la réussite scolaire de tous dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des priorités nationales, compte tenu des situations locales et des besoins spécifiques de publics particuliers.

La démarche consiste, à partir d'un bilan de l'efficacité du projet d'école 2014-2018 et de l'état des lieux que vous dresserez à l'aide des outils proposés, d'élaborer des orientations liées au contexte spécifique de l'école, qui se déclineront en actions les plus pertinentes sur l'école, le cycle ou la classe considérés.

Vous veillerez donc à définir des objectifs prioritaires concrets et réalistes, déclinés en un plan d'actions cohérentes, articulées entre elles, dont les critères d'évaluation clairement identifiés permettront d'en mesurer les effets sur les apprentissages.

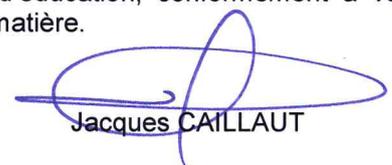
La définition d'un programme pluriannuel, précisé par une programmation annuelle et des échéances précises pour chaque phase, sera le résultat du travail d'une équipe pédagogique responsable et engagée dans la menée d'actions en commun. Il s'agit là de votre responsabilité individuelle d'acteur autant que de la responsabilité collective de l'école.

L'engagement et la volonté collective seront exprimés à travers ce projet d'école, véritable moyen de communication des priorités pédagogiques et éducatives auprès des parents d'élèves, de la municipalité et des autres partenaires éducatifs de l'école. Une articulation sera recherchée dans la mesure du possible avec le PEDT local, lui-même conçu en lien avec le ou les projets d'école précédents.

Vous disposez de l'année scolaire 2017-2018 pour mener à bien, à l'aide des outils fournis en annexe de cette circulaire, le bilan du projet en cours de finalisation et la conception du prochain projet d'école, qui sera soumis à l'examen de l'IEN pour validation au plus tard le 15 mai 2018.

Vous pourrez compter sur le soutien de l'équipe de circonscription pour vous aider à conduire cette démarche de la façon la plus efficace et pertinente, au bénéfice des tous les élèves confiés au service public d'éducation, conformément à votre engagement professionnel que je sais total en la matière.

*Tout mon soutien dans cette
démarche !*


Jacques CAILLAUT